



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 60046

### Texte de la question

M Leonce Deprez Mme le ministre de l'environnement sur la recente campagne « Sauvons les chemins de France », dont l'objectif etait de sensibiliser le pays, citadins et ruraux, administres et elus, au sauvetage d'un patrimoine ancestral, veritable « droit a la nature » de plus en plus atteint par l'urbanisme et la desertification des campagnes. Il lui demande la nature des initiatives susceptibles d'etre prises, a son initiative, pour accompagner et amplifier cette campagne qui ne manque pas de concerner toutes les communes de France.

### Texte de la réponse

Reponse. - Mme le ministre de l'environnement s'associe pleinement a cette preoccupation qui est en accord avec une de ses priorites : la protection et la reconquete des paysages. Nos sentiers font en effet partie de notre patrimoine, ils sont une memoire de la civilisation rurale. Les chemins, les haies sont en outre necessaires a l'equilibre ecologique local. C'est enfin une source de developpement touristique, puisqu'ils permettent de decouvrir chaque « pays », chaque vallee, chaque rivage, au rythme de la randonnee. Un des moyens pour sauver ces chemins consiste a mettre en place dans chaque departement un plan departemental des itineraires de promenade et de randonnee. Ces plans de par la loi no 83-663 du 22 juillet 1983 sont de la competence des departements et mettent a la disposition des randonneurs (a pied ou a cheval essentiellement) un reseau de chemins qui ne peuvent plus etre alienes ; on constate cependant que peu de departements ont a ce jour adopte de tels plans. Le ministere de l'environnement a un role d'incitation et de sensibilisation des elus des departements et des communes pour qu'ils realisent l'inventaire des chemins, puis qu'ils mettent en place et entretiennent des itineraires. Il s'associe au ministere de l'agriculture et a celui du tourisme pour promouvoir la randonnee, facteur de developpement touristique des petites regions rurales. Les representants de la Federation nationale de la randonnee pedestre ont ete recus recemment au cabinet du ministre de l'environnement et sont convenu avec lui d'une serie d'actions communes, comme la renovation des modes de balisages dans le sens d'une decouverte des paysages, ou des actions d'urgence de restauration de la continuite des sentiers dans les regions ou elle est particulierement menacee. De plus, le projet de loi sur la protection et la reconquete des paysages de meme que la campagne nationale « Mon paysage, nos paysages » devront contribuer a la sauvegarde des chemins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez L•once](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60046

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 juillet 1992, page 3094